

Projet Associatif

ASSOCIATION St Joseph
VERNIOLLE



LE MOT DU PRESIDENT

La réalisation de notre projet associatif, comme d'ailleurs le projet d'établissement ou le Document Unique de Délégation, ne se sont pas réalisés en un jour, ils sont le fruit d'un travail d'équipe où notre direction a pris le soin de faire participer et partager l'ensemble des personnels et chaque membre de l'association à sa construction..

J'ai toujours pensé que la présidence d'une association ne se concevait pas simplement dans le décisionnel, car elle ne peut se vivre que dans le partage des idées, en étant à l'écoute, en facilitant l'expression de tous.

Dans les pages suivantes, vous vous familiariserez avec notre histoire ; nous sommes dépositaires d'un héritage que nous souhaitons aussi partager avec tous. Un héritage que nous voulons valoriser et embellir dans sa structure et dans l'accueil que nous devons à nos résidents, à leurs familles, à notre environnement associatif et communal.

S'abandonner à l'échange, accéder au sens de la vie à tout âge, au partage avec ceux qui sont en difficultés... Quand on a tout ça, on a moins besoin du reste... C' est connu quel que soit notre âge, on peut toujours créer du nouveau " Un vieux pommier ne produit pas de vieilles pommes".

Riches d'un relationnel que nous voulons exemplaire, d'un positionnement géographique envié par beaucoup, nous nous réjouissons de voir nos résidents contempler les premières neiges sur nos Pyrénées et demain peut-être... Dès que ce sera possible ... se promener dans notre jardin thérapeutique.

Enfin notre volonté :

- * **Avoir**, non pas pour accumuler mais pour partager
- * **Savoir**, non pas pour éblouir mais pour éclairer
- * **Pouvoir**, non pas pour dominer mais pour servir
- * **Valoir**, non pas pour paraître mais pour être

Raymond FIS

Président

107 ANS D'HISTOIRE

Le château de Verniolle est construit au XII^{ème} siècle. Il appartenait aux seigneurs d'Ornolac.

XII^{ème}

1913

Une riche famille fait don du Château au diocèse de Pamiers.

Ouverture de la «Maison St Joseph», maison de retraite pour prêtres âgés, malades ou infirmes. La maison est encadrée par des religieuses «Les soeurs de l'Ange Gardien».

1937

1965

Création de «l'Association Maison de Retraite de Verniolle». Elle a pour but d'entretenir et développer à Verniolle une maison de retraite pour les personnes âgées.

Convention pour 32 lits

1982

1989

Capacité de 37 lits. Parallèlement, la structure a fait l'objet de travaux d'agrandissement, de réaménagement progressifs afin d'optimiser la prise en charge des résidents, mais également dans le but de respecter les règles et normes d'hygiène et de sécurité

Ouverture d'un bâtiment neuf «Le Belvédère» d'une capacité de 30 lits permettant le transfert des résidents du pavillon devenu hors normes.

2006

2007

Ouverture d'un centre Alzheimer d'une capacité de 10 lits «Les Aïnats» ainsi que 5 places d'accueil de jour.

Rachat en 2008, à l'union sacerdotale de Pamiers, du bâtiment 2 avenue des Monts d'Olmes à Verniolle.

Ouverture d'un bâtiment, après démolition de l'ancien, d'une capacité de 25 lits «Le pavillon Pierre MAZET». Nom de l'ancien directeur de la CAF, membre du Conseil d'Administration, décédé subitement.

2008

2009

Projet d'ouverture du «Château» après rénovation avec la création de 21 places.

En septembre 2014, l'Association signe avec l'ADSEA 09 une convention annuelle de gestion permettant une mutualisation de certains services. La direction de l'établissement EHPAD le Château a été déléguée à l'ADSEA 09.

2014

2018

Création du GAPS (Groupement Ariège Pyrénées Solidarité), groupement de coopération Social et Médico Social, en collaboration avec l'ADSEA 09.

Celui-ci reprend essentiellement la mutualisation des fonctions supports, tout en multipliant les signes de solidarité entre structures, et en permettant à chacune d'elles de rester maître de ses services.

GROUPEMENT
ARIÈGE
PYRÉNÉES SOLIDARITÉ

L'association a voté le changement de nom et s'appelle désormais Association St Joseph Verniolle

2019

ASSOCIATION St Joseph
VERNIOLLE

NOTRE MISSION ASSOCIATIVE

1

Assurer la pérennité de l'EHPAD dans l'esprit des fondateurs, en référence à la loi 1901 sur les associations.

2

Assurer la gestion de l'établissement, améliorer les conditions de vie.

3

Créer et développer de nouveaux services.

4

Veiller à ce que les droits et libertés des personnes âgées accueillies soient préservés, quel que soit leur degré d'autonomie.

5

Assurer toute mission d'aide et d'accompagnement en fonction du degré de dépendance des personnes accueillies.

6

Offrir tous les services susceptibles de soulager les souffrances physiques et morales des personnes dont l'association a la charge et d'assurer leur bien être.

7

Respecter les croyances de chacun.

8

Les prêtres âgés du département sont accueillis au même titre que toute autre personne âgée dépendante et fragile.

9

Inscrire l'établissement dans le contexte environnemental local. L'établissement doit être reconnu par la qualité du service rendu aux personnes âgées.

10

Développer les accueils spécifiques (maladie d'Alzheimer, accueil de jour, accueil temporaire,...)

DIS MOI C'EST QUOI

Un Groupement de Coopération Social et Médico Social ?

Le GCSMS est un projet qui s'inspire des valeurs qui animent deux ou plusieurs associations, aux premiers rangs desquelles, l'action et la solidarité, s'inscrivent pleinement, dans des perspectives visant à favoriser les meilleures conditions de bien être , de soins, d'éducation, de socialisation et d'intégration concernant les résidents des établissements concernés.



Quelques chiffres :

7 Personnels mis à disposition

par les associations

6 ETP budgétés

3 services : ressources

humaines, administratif

et financier et qualité-

communication piloté par

une direction générale (DG et

attachée de direction)

1 local dissocié des

établissements et services

Le groupement de coopération s'inscrit dans la logique des secteurs sociaux, et médicaux sociaux associatifs, et son efficience émanera de la complémentarité, entre techniciens et élus siégeant en assemblée générale, bureau ou conseil d'administration.

En ce qui concerne, notre G.C.S.M.S, il a pris le nom de G.A.P.S (Groupement Ariège Pyrénées Solidarité) et réunit 2 associations, l'ADSEA 09 et l'association ST Joseph Verniolle.

Le groupement a pour objet :

- * La création, le développement la gestion directe des établissements concernés après l'accord de l'autorité de référence;
- * De favoriser les contacts entre les institutions publiques nécessaires à leurs activités et les membres du G.C.S.M.S;
- * Contribuer à la formation permanente et continue des salariés, et de ses membres associés;
- * Oeuvrer à la mise en place de bonnes pratiques professionnelles ;
- * Mutualiser des moyens notamment concernant les fonctions administratives et logistiques et les mettre à disposition des membres associés et du GCSMS;
- * Exécuter directement tout ou partie des prestations de services associées à la demande de chaque association;
- * Choisir des partenaires pour réaliser certains objectifs exprimés dans chaque association.

TOUTES MISSIONS QUE LES MEMBRES DE CHAQUE ASSOCIATION N'AURAIENT PAS EXPRESSEMENT CONFIEES AU GROUPEMENT RELEVANT EXCLUSIVEMENT DE LA RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION CONCERNEE.

Le Directeur Général et son Codir , les Présidents d'associations concernés et leurs administrateurs concernés affirment solennellement que le GAPS Groupement Ariège Pyrénées Solidarité :

- * Soutien les associations membres dans leurs projets associatifs ,dans leurs engagements et leurs valeurs propres;
- * Sert et valorise ,l'image des associations membres
- * Garantit la personnalité propre de chacune des associations membres
- * Est un outil et un moyen pour les associations membres ,de fiabiliser leur fonctionnement et d'assurer leur développement par ses capacités d'expertises
- * Met en synergie et complémentarité les moyens pour améliorer les fonctionnement des associations
- * Aide à la réalisation des projets d'amélioration et de de développement
- * Enfin assure l'équité entre les associations membres dans les affaires relevant de ses compétences ou attributions

QUELQUES CHIFFRES CLES

1 Association loi 1901,
reconnue d'intérêt général

2 établissements:

EHPAD le Château
ASSOCIATION ST-JOSEPH VERNIOLLE

L'AUTREMENT Dit
ACCUEIL DE JOUR ASSOCIATION ST-JOSEPH VERNIOLLE



+ de **94** personnes accueillies et/ou accompagnées
par an...

	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour
Agréments/ places	86	2	6
dont chambres doubles	2		
dont places en unités Alzheimer	10		



La vie Associative

Le Conseil d'Administration:

23 membres actifs

2 représentants de la commune

1 de la communauté de commune

1 de l'ALAE

2 du diocèse

1 de la GMF

1 de l'ADSEA 09



Une équipe pluridisciplinaire
composée de **+50 Professionnels**
dont 30 sont en CDI



1 Association soutien:
Les Amis de la Maison de retraite de
Verniolle



NOS VALEURS

Acte d'engagement devant les organismes régionaux

Ce projet est un acte d'engagement devant les organismes régionaux (A.R.S., Conseil Départemental, Mairie.....) pour mettre en synergie la mutualisation des forces.

L'objectif est de permettre de mieux satisfaire les besoins des Résidents et de leurs familles, en ayant le souci de toujours améliorer les conditions de travail des professionnels en mettant en synergie la mutualisation des forces.



Respect



Respecter les valeurs de l'être humain: la personne âgée doit être accompagnée, et non abandonnée à sa solitude ; lui offrir une présence, l'aider à conserver son autonomie le plus longtemps possible.

Stimuler, encourager, renforcer et entretenir les facultés présentes, doivent être les préoccupations constantes des personnels.

Témoin d'une histoire

Reconnaître les personnes âgées comme des personnes témoins de notre histoire et de notre culture. Essayer d'établir les passerelles entre les générations en restant en lien avec le village, des résidents d'autres établissements, les enfants des écoles de proximité...

Ouvrir l'établissement à la vie du village. Tout ceci afin d'apporter de la vie, de la joie et de la complicité...



Culture

Permettre à chacun de continuer une vie culturelle et/ou religieuse dans l'établissement. Tout ceci afin d'apporter de la vie, de la joie et de la complicité...



Bien être

Permettre au résident de se sentir chez lui dans l'établissement en personnalisant sa chambre.



Accueil des familles

L'association désire et favorise l'hospitalité : les personnes âgées doivent pouvoir se retrouver entre elles pour différentes occasions (animations, repas, fêtes), mais aussi dans l'intimité d'un salon, et avec l'aide du responsable de la restauration pouvoir recevoir leurs familles ou leurs amis comme si elles étaient chez elles.

Le rôle des administrateurs

Les administrateurs sont des personnes bénévoles qui se réunissent régulièrement au sein du Conseil d'Administration et qui s'impliquent dans la vie de l'EHPAD, par leur participation au Conseil de la Vie Sociale, aux commissions, aux animations (loto, fête de la St Joseph, vœux, etc.....), aux remises de médailles ou de départ à la retraite des membres du personnel, ainsi qu'en partageant le repas avec les résidents lors des fêtes organisées...



Les personnels



L'association accompagne l'équipe de direction et le personnel à travers la sensibilisation, la formation, l'écoute et le respect.

Les commissions que l'Association met en place participent à cette action en aidant le Conseil d'Administration, la Direction et le personnel pour une meilleure compréhension de l'environnement, des techniques, des contraintes juridiques, financières et humaines. Le personnel se reconnaît dans la valeur éthique de l'Association.

NOTRE DYNAMIQUE

La dynamique du projet est fondée sur la recherche de la qualité avec le souci de satisfaire le résident qui est au centre du dispositif.

1. Le confort des Résidents

L'association à la volonté dans le respect de ses valeurs :

- D'être engagée et compétente et de permettre à la personne âgée de continuer à avoir une vie personnelle, affective, morale et spirituelle ;
- D'être au service des Résidents et répondre à leurs attentes ;
- D'agir dans une éthique, faite d'empathie, de respect, de dignité, de sécurité physique, affective et de liberté ;
- De gérer de façon rigoureuse et transparente, en étant au service des résidents et en conformité au texte de la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante ;
- D'apporter des soins de qualité, ce qui implique une approche globale de la personne âgée en prenant en compte ses aspects physiques, psychiques, sociologiques, spirituels, culturels et environnementaux ;
- D'entourer de soins et d'attention le résident en fin vie, de soutenir d'accompagner sa famille avant et après le décès.

4. Prévention / Hygiène dans les soins et l'alimentation

Tout doit être mis en œuvre pour éviter la propagation d'infections conformément aux législations en vigueur. Les protocoles et procédures seront écrits et évalués pour les soins et l'hygiène. De même, dans la restauration où le respect des normes HACCP, doit en plus allier satisfaction du goût et équilibre diététique.

2. Les unités spécifiques

L'établissement met en œuvre des unités d'accueil spécifiques : pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Elles sont des outils permettant la prévention et le soin pour les personnes fragilisées par ces maladies. Un accueil de jour et un accueil temporaire sont en place. D'autres types d'accueil pourraient être envisagés.

Chaque unité tendra à garder sa spécificité en favorisant la mobilité du résident, qui en perte d'autonomie devra revenir sur l'EHPAD.

3. Soutien des familles

Les familles doivent être accueillies, accompagnées, la plupart du temps déculpabilisées par le placement d'un de leur membre en EHPAD.

L'Association accueille le résident et sa famille. L'établissement organise des réunions pour leur permettre d'exprimer leurs craintes, leurs peines et poser leurs questions. L'Association invitera les familles à devenir membre et leur proposera de participer à certaines actions au sein de l'établissement.

5. Evaluations interne et externes

L'évaluation doit être un outil indispensable pour mesurer la pertinence des actions entreprises et les améliorer. Les fonctions d'observation et d'évaluation représentent la garantie de la qualité du soin dispensé aux résidents et permettent régulièrement d'établir un nouveau cahier des charges pour l'amélioration du service rendu.

LE TEMPS DE L'ENGAGEMENT ET DE L'ACTION



Jardin thérapeutique



Projet de second ascenseur

 <p>Jardin thérapeutique</p>	 <p>Projet de second ascenseur</p>
<p>La création d'une plateforme de répit départementale.</p>	<p>Les approches transversales et complémentaires sur la base d'engagements réciproques entre différents acteurs publics et associatifs.</p>
<p>La construction en commun du parcours de l'Usager sur les différents territoires du département Ariège en coopération avec les bénéficiaires et leurs familles.</p>	<p>La capacité de mobilisation des personnes à la retraite pour des causes aussi diverses que l'insertion sociale et professionnelle, la création artistique, la transmission du patrimoine culturel est un atout formidable à l'heure de la crise des familles et de la ségrégation territoriale.</p>
<p>Le développement du lien social et des relations intergénérationnelles.</p>	<p>Le développement du bénévolat .</p>
<p>L'expérimentation comme moyen de mieux accompagner.</p>	<p>L'adaptation à l'évolution d'une société qui privilégie les problématiques individuelles.</p>
<p>Les nouveaux outils de communication collaboratifs et les outils numériques pour la sécurisation des personnes, leur suivi etc.</p>	<p>L'affirmation de nos positions militantes.</p>
<p>Le rôle des associations de soutien à la vie des établissements.</p>	<p>Les orientations législatives : inclusion, participation des parties prenantes, évaluation et qualité.</p>
<p>Des pratiques innovantes au service d'un contexte mouvant.</p>	<p>Prendre en compte les évolutions institutionnelles, législatives et financières tout en préservant la qualité de l'offre et les capacités d'innovation.</p>
<p>Les règles de gestion et la pénurie des ressources: EPRD, CPOM, nouvelle tarification, appels à projets, appels d'offre...</p>	<p>Rôles respectifs de l'Etat, des Collectivités, de la Sécurité Sociale et des Associations.</p>

ASSOCIATION **St** Joseph
VERNIOLLE

4 Avenue des Monts d'Olmes 093 40 VERNIOLLE
direction@chpadlechateau.org

Ce projet associatif a été validé par l'Assemblée Générale 30/09/2020

Raymond FIS,
Président

